



Porto-Novo, le 20/08 | 2024.

Le Ministre des Enseignements
Maternel et Primaire

à

N° 4660 MEMP/DC/SGM/DPAF/SGRHTE/DPRF/SA

Madame et Messieurs les Directeurs
Départementaux des Enseignements Maternel et
Primaire de l'Atacora, de la Donga, de
l'Atlantique, du Littoral, du Mono, du Couffo, de
l'Ouémé, du Plateau, du Zou et des Collines.
(Attention : CSPAF et CCS)

L'INVESTIGATEUR

OBJET : Contrôle de la fiabilité des informations pour l'élaboration des Etats
d'effectifs des agents du MEMP présents au 1^{er} janvier 2024.

Dans le cadre de l'objet ci-dessus, une équipe de la Direction de la Planification,
de l'Administration et des Finances (DPAF) sera dans vos départements suivant une
programmation qui vous sera communiqué en temps opportun. A cet effet, avant le
passage de ladite équipe, les chargés des ressources humaines dans vos structures
(DDEMP et CS) devons mettre à jour les cahiers de contrôle du personnel transmis en
version électronique.

Les colonnes à remplir obligatoirement sont :

- date de première prise de service ;
- nombre de classe autorisé pour l'école (à inscrire au niveau de la ligne du
directeur de l'école même en l'absence d'un directeur d'école) ;
- Statut de l'agent (FE ou ACDPE) ;
- date d'arrivée au poste (jour-mois-année) ;
- date d'arrivée dans le département (jour-mois-année) ;
- ancienneté au poste ;
- ancienneté dans le département ;
- ancienneté générale ;
- date d'obtention du CAP ;

- notes d'évaluation des trois dernières années (2021 ;2022 et 2023).

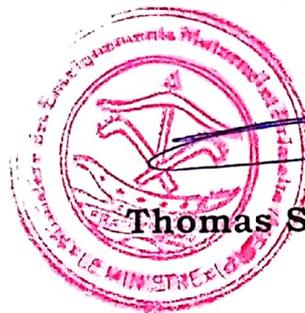
Par ailleurs, tout agent présent au poste dont les informations ne figurent pas dans le cahier de contrôle est à inscrire et complètement renseigné. Par la même occasion, les listes des agents décédés en 2023 jusqu'au 31 juillet 2024 devront être établies suivant le canevas habituel et transmises à l'équipe en mission.

L'INVESTIGATEUR

Je vous saurai gré des dispositions utiles que vous ferez prendre à cet effet.

Pour le Ministre et par délégation,

Le Secrétaire Général du Ministère,



Thomas SIMBOSSA TCHAO.-

Pièces jointes :

- Version électronique des cahiers de contrôle des agents présents dans les DDEMP ;